

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 DÉCEMBRE, À 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 6 DÉCEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PASADAS (pouvoir à Mme GENOVESI), M. GABRIEL (pouvoir à M. OLLIER), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme THIERRY (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

Mme DE LA SERRE, Mme DE POIX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monique BOUTEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 255 - Adoption du règlement du concours du courts-métrages du Festival du Film de Rueil-Malmaison et attribution et fixation du prix récompensant le lauréat.

Le Maire rappelle la délibération n° 242 du Conseil municipal du 14 octobre 2019 relative à la remise du prix du Court-Métrage du Festival du Film de Rueil-Malmaison.

Il précise qu'à chaque édition le Festival du Film de Rueil-Malmaison intègre un concours à l'issue duquel est remis le Prix du Court-Métrage d'une valeur de 2 000 €.

Il indique que le jury est composé de professionnels du cinéma, de témoins privilégiés et d'élus.

Il propose donc à l'Assemblée d'approuver l'attribution du Prix du Court-Métrage

récompensant le lauréat du concours mis en place chaque année dans le cadre du Festival du Film de Rueil-Malmaison et d'adopter le règlement correspondant.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 6 décembre 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 8 décembre 2022 ;

ADOPTE le règlement du concours pour l'attribution du Prix du Court-Métrage du Festival du Film de Rueil-Malmaison.

PRECISE qu'un jury sera mis en place pour attribuer le Prix du Court-Métrage en conformité avec ledit règlement.

PRECISE que le montant du Prix du Court-Métrage décerné chaque année est de 2 000€.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ledit règlement et l'ensemble des actes afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 19 décembre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221214-lmc143323-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 19 décembre 2022